



**GOUVERNEMENT DE LA RÉGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE**

**CABINET DU MINISTRE ALAIN MARON**

TRANSITION CLIMATIQUE, ENVIRONNEMENT, ENERGIE  
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE  
ACTION SOCIALE ET SANTE

Contact : Jean-Bernard Cuvelier  
e-mail : [JBCUVELIER@GOV.BRUSSELS](mailto:JBCUVELIER@GOV.BRUSSELS)  
Nos réf. :

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE**

Monsieur Jan DE BRABANTER  
Président  
Boulevard Bischoffsheim, 26  
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 11 décembre 2020

**Concerne : DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Monsieur le Président,

En vertu de l'ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, je sollicite l'avis du Conseil économique et social sur :

- Le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 08 octobre 2009 fixant la méthode et les conditions de mesure du champ électromagnétique émis par certaines antennes – 1ère lecture

L'avis du Conseil économique et social est attendu dans le délai de 30 jours prévu par l'ordonnance.

Nous restons disponibles pour fournir toute explication estimée nécessaire. A cet égard, vous voudrez bien prendre contact avec le délégué du dossier, Jean-Bernard Cuvelier ([jbcuvelier@gov.brussels](mailto:jbcuvelier@gov.brussels)).

Votre avis officiel peut être envoyé à Nadia Hantout, ([nhantout@gov.brussels](mailto:nhantout@gov.brussels)), destinataire des avis.

En vous remerciant d'avance de votre diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Alain Maron

Annexes :

- Notification du GRBC (FR et NL)
- Note au GRBC (FR et NL)
- Projet d'arrêté
- Test égalité des chances